

## PHASE 1

- Les personnes âgées résidant en EPHAD ou toute autre hébergement collectif
- Les professionnels de santé ou médico-sociaux susceptibles d'être en contact prolongé avec des personnes susceptibles d'être infectées et qui présentent un risque de forme grave (plus de 65 ans et comorbidité)

## PHASE 2

- Personnes âgées de plus de 75 ans
- Les personnes âgées de 65 à 74 ans avec des comorbidités
- Les personnes âgées de 65 à 74 ans
- Les professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant une comorbidité

## PHASE 3

- Les personnes âgées de plus de 50 ans
- Les personnes de moins de 50 ans à risque de forme grave
- Tous les professionnels de santé

## PHASE 4

- Professionnels dont l'environnement de travail favorise une infection (contact avec le public, milieu clos)

## PHASE 5

- Les plus de 18 ans sans comorbidité